

**3^{ème} réunion des signataires du Mémorandum d'Accord concernant les
mesures de conservation pour les tortues marines
de la côte atlantique de l'Afrique**

Saly, Sénégal, 4-5 septembre 2023

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION RÉVISÉ

(tel qu'adopté par la 3^e réunion des signataires le 5 septembre 2023)

OBJECTIF 1. Améliorer nos connaissances sur la présence et la répartition des tortues marines dans l'eau et sur les plages de nidification

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
1.1 Comblent les lacunes dans nos connaissances sur la répartition des tortues marines, abondance et densité de la population, et leurs habitats	1.1.1 Recueillir des données de référence, y compris à partir des échouages, sur la présence et la répartition des espèces sur les plages et dans l'eau. 1.1.2 Identifier et caractériser les principales plages de nidification et les habitats marins (les zones d'accouplement, de développement et d'alimentation, ainsi que les routes migratoires). 1.1.3 Mettre en œuvre des programmes de surveillance des plages de nidification et de collecte de données dans les habitats importants. 1.1.4 Mettre en œuvre des programmes de surveillance et de collecte de données sur les tortues marines et les habitats importants dans l'eau.		

OBJECTIF 2. Améliorer nos connaissances sur les menaces qui impactent les populations de tortues marines et leurs habitats

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
2.1 Déterminer la nature et l'intensité des menaces qui pèsent sur les populations de tortues marines et leurs habitats	2.1.1 Compiler les données existantes sur les menaces anthropiques pesant sur les populations de tortues marines et leurs habitats sur terre et dans l'eau. 2.1.2 Caractériser la nature de l'exploitation traditionnelle et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace découlant de l'exploitation traditionnelle. 2.1.3 Caractériser les pêches artisanales existantes et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace de la pêche artisanale. 2.1.4 Caractériser les pêches industrielles existantes et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin)		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>pour quantifier l'intensité de la menace que représentent les pêches industrielles.</p> <p>2.1.5 Caractériser la pêche INN existante et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour déterminer l'intensité de la menace que représente la pêche INN.</p> <p>2.1.6 Caractériser la nature de la pollution marine (plastiques, hydrocarbures côtiers, effluents industriels, etc.) et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité de la menace que représente la pollution marine.</p> <p>2.1.7 Caractériser et quantifier l'impact des facteurs de dégradation du littoral (extraction de sable, agriculture, aménagements urbains et touristiques, véhicules circulant sur la plage, etc.).</p> <p>2.1.8 Établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier la nature et l'intensité de la menace que représentent les changements climatiques.</p> <p>2.1.9 Identifier et quantifier les facteurs encourageant la capture illégale de tortues marines.</p> <p>2.1.10 Caractériser la nature des menaces naturelles et établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité des menaces naturelles.</p> <p>2.1.11 Établir des programmes de collecte de données et de surveillance (au besoin) pour quantifier l'intensité de toutes les autres menaces pertinentes.</p>		

OBJECTIF 3.1. Réduire les causes directes et indirectes de mortalité des tortues marines

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
3.1.1 Déterminer et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour réduire au minimum les menaces anthropiques pesant sur les populations de tortues marines et leurs habitats	3.1.1.1 Identifier les meilleures pratiques, culturellement appropriées (le cas échéant), pour la conservation des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.2 Adapter et adopter les meilleures pratiques, culturellement appropriées (le cas échéant), pour la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.3 Intégrer les connaissances traditionnelles dans la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. 3.1.1.4 Promouvoir des pratiques touristiques qui ne nuisent pas aux populations de tortues marines ou à leurs habitats.		
3.1.2 Mettre en œuvre des programmes visant à corriger les incitations économiques négatives qui menacent les populations de tortues marines	3.1.2.1 Entreprendre des études socio-économiques et de changement de comportement sur les communautés qui interagissent avec les tortues marines et leurs habitats. 3.1.2.2 Identifier et modifier les incitations économiques pour réduire les menaces et la mortalité.		
3.1.3 Minimiser les effets de la pêche artisanale et industrielle sur les tortues marines et leurs habitats	3.1.3.1 Élaborer/modifier et utiliser des engins, des dispositifs, des techniques et d'autres mesures pour réduire au minimum la capture accidentelle de tortues marines dans les pêcheries. 3.1.3.2 Élaborer des procédures et des programmes de formation pour promouvoir la mise en œuvre de ces mesures avec les organisations concernées par la gestion des pêcheries. 3.1.3.3 Former les pêcheurs, l'industrie de la pêche et les institutions concernées aux techniques permettant de minimiser les prises accessoires. 3.1.3.4 Identifier des solutions ascendantes pour traiter les prises accidentelles en collaboration avec les pêcheurs. 3.1.3.5 Assurer la liaison et la coordination avec les industries de la pêche et les organisations de gestion des pêches pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes d'atténuation des		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>captures accidentelles dans les eaux nationales et en haute mer.</p> <p>3.1.3.6 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de rétention et de recyclage des filets afin de réduire au minimum l'élimination des engins de pêche en mer et sur les plages.</p> <p>3.1.3.7 Fournir et assurer l'utilisation des installations portuaires pour l'élimination des déchets transportés par les navires.</p> <p>3.1.3.8 Renforcer la législation existante qui encourage la réduction des prises accidentelles.</p> <p>3.1.3.9 Comblir les lacunes de la législation sur la pêche.</p> <p>3.1.3.10 Mettre en œuvre des approches écosystémiques pour réduire les prises accessoires.</p>		
3.1.4 Minimiser les effets des industries extractives légales sur les tortues marines et leurs habitats.	<p>3.1.4.1 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices sur les meilleures pratiques et de nouvelles technologies pour atténuer les impacts négatifs sur les tortues marines et leurs habitats de l'extraction des ressources à terre, sur le littoral et en mer, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'extraction de sable, b. l'agriculture, c. l'exploration sismique, d. l'exploitation minière en eaux profondes, e. toutes les autres industries extractives (y compris le pétrole, le gaz, le zircon, le phosphate et les diamants). <p>3.1.4.2 Mettre en œuvre la législation existante pour atténuer les effets négatifs des industries extractives.</p>		
3.1.5 Interdire la capture directe (capturer ou tuer) et le commerce intérieur des tortues marines, de leurs œufs, parties ou produits, tout en autorisant des exceptions pour le	<p>3.1.5.1 Promulguer, là où ce n'est pas déjà fait, l'application de la loi pour interdire le prélèvement direct et le commerce intérieur.</p> <p>3.1.5.2 Évaluer le niveau et l'impact du prélèvement traditionnel sur les tortues marines et leurs œufs.</p> <p>3.1.5.3 Établir des programmes de gestion qui peuvent inclure des limites sur les niveaux de prélèvement intentionnel.</p> <p>3.1.5.4 Déterminer les valeurs culturelles et traditionnelles et les</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
prélèvement traditionnel par les communautés de chaque juridiction lorsque la loi le permet, à condition que : a) ce prélèvement ne compromette pas les efforts visant à protéger, conserver et rétablir les populations de tortues marines et leurs habitats; et b) les populations de tortues marines concernées soient en mesure de supporter ces prélèvements.	3.1.5.5 utilisations économiques des tortues marines et de leurs produits/dérivés (consommatrices et non consommatrices). Négocier, le cas échéant, des accords de gestion sur le niveau durable du prélèvement traditionnel, lorsque la loi le permet, en consultation avec les autres États concernés, pour s'assurer que ces prélèvements ne compromettent pas les efforts de conservation.		

OBJECTIF 3.2. Protéger, conserver et restaurer les habitats terrestres et marins des tortues marines

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
3.2.1 Établir les mesures nécessaires pour protéger et conserver les habitats terrestres et marins des tortues marines	3.2.1.1 Concevoir et gérer les habitats essentiels en tant qu'aires protégées, sanctuaires ou imposer des interdictions saisonnières sur les activités humaines. 3.2.1.2 Développer des incitations pour la protection adéquate des habitats terrestres et marins en dehors des aires protégées désignées. 3.2.1.3 Mettre en œuvre des mesures de gestion côtière qui favorisent la survie des populations de tortues marines. 3.2.1.4 Gérer et réglementer l'utilisation des plages de nidification autour des zones urbaines (par exemple, l'emplacement et la construction de bâtiments, de lumières artificielles et de véhicules).		

	3.2.1.5	Initier et coopérer à la création d'aires marines protégées transfrontalières, y compris des plages de nidification et des zones d'alimentation et de développement, en utilisant des frontières écologiques plutôt que des frontières politiques.		
	3.2.1.6	Réduire au minimum la perte et la dégradation de l'habitat, y compris les pollutions, dans les habitats côtiers et aquatiques pertinent pour les tortues marines, par l'élaboration d'une législation appropriée et de pratiques exemplaires en collaboration avec les secteurs sources.		
	3.2.1.7	Promouvoir l'élimination responsable des déchets persistants, tels que les plastiques, auprès de l'industrie et du public.		
3.2.2		Restaurer les habitats dégradés des tortues marines		
	3.2.2.1	Réduire les menaces anthropiques sur les plages de nidification et dans l'eau qui compromettent la qualité des habitats.		
	3.2.2.2	Élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à assurer la régénération des mangroves, des herbiers marins et des récifs coralliens.		

OBJECTIF 4. Accroître la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les tortues marines et leurs habitats, et accroître la participation des intervenants aux activités de conservation

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
4.1. Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation pour toutes les parties prenantes, y compris les institutions gouvernementales concernées	<p>4.1.1 Renforcer les capacités locales en matière d'éducation environnementale et collecter, développer et distribuer du matériel éducatif approprié dans les langues appropriées.</p> <p>4.1.2 Mettre en place des centres d'information pour les villages, les écoles et les touristes.</p> <p>4.1.3 Développer et mettre en œuvre des programmes de médias dynamiques.</p> <p>4.1.4 Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation pour des groupes ciblés et/ou les former aux systèmes de gestion des connaissances environnementales</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>(EKMS) (par exemple, pour les autorités concernées, les politiciens, les législateurs, l'armée, la marine et la police, le personnel judiciaire, les leaders religieux, les étudiants, les enseignants, les communautés et l'industrie de la pêche, les propriétaires de plages, les médias).</p> <p>4.1.5 Encourager l'intégration des thèmes de la biodiversité, en particulier la biologie et la conservation des tortues marines, dans les programmes scolaires, universitaires et de formation.</p> <p>4.1.6 Organiser des événements spéciaux sur la conservation des tortues marines et de leurs habitats (par exemple, jour de la tortue, festival ou année de la tortue, lâchers médiatisés de tortues capturées accidentellement, etc.).</p> <p>4.1.7 Utiliser les médias pour promouvoir les groupes et les individus qui contribuent à la conservation de la biodiversité, y compris les tortues marines et leurs habitats.</p> <p>4.1.8 Envisager l'utilisation de tabous locaux pour mieux protéger les tortues marines par les communautés côtières.</p> <p>4.1.9 Fournir de l'information dans les aéroports et par l'intermédiaire des agences de voyages, sur les restrictions nationales et internationales sur la vente, l'achat, l'exportation et l'importation de produits de tortues marines.</p>		
4.2. Développer des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales afin d'encourager leur participation aux efforts de conservation	<p>4.2.1. Identifier, sensibiliser et mettre en œuvre des moyens de subsistance alternatifs (y compris les activités génératrices de revenus issues de la conservation pour les jeunes, les femmes, etc.) qui ne nuisent pas aux tortues marines et à leurs habitats, en consultation avec les communautés locales et les autres parties prenantes.</p> <p>4.2.2. Promouvoir le développement communautaire (par exemple., cliniques, bourses d'études, activités pour les jeunes et les femmes, etc.) afin d'encourager la participation aux efforts de conservation.</p> <p>4.2.3. Développer et promouvoir un cadre local pour l'économie bleue en</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>consultation avec les communautés locales et les autres parties prenantes.</p> <p>4.2.4. Valoriser les activités qui profitent aux communautés, aux tortues marines et à leurs habitats.</p>		
4.3. Promouvoir la participation des parties prenantes	<p>4.3.1 Intégrer les communautés locales, les groupes indigènes et les autres parties intéressées et parties prenantes à participer à la planification et à la mise en œuvre des mesures de conservation des tortues marines et la gestion de leurs habitats.</p> <p>4.3.2 Intégrer la participation des leaders/administrateurs, de l'industrie de la pêche, du personnel judiciaire, de l'armée/de la marine/de la police, des ONG, du secteur privé, des médias, des leaders religieux et de divers groupes (femmes, pêcheurs, jeunes, etc.) aux efforts de conservation de la biodiversité côtière et en particulier des tortues marines.</p> <p>4.3.3 Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la participation du public.</p> <p>4.3.4 Encourager et former les leaders des communautés locales à s'approprier la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats.</p> <p>4.3.5 Démontrer les avantages de la présence de tortues marines pour les communautés locales.</p> <p>4.3.6 Promouvoir les scientifiques citoyens dans la conservation et la gestion des tortues marines.</p>		

OBJECTIF 5.1. Améliorer les programmes de recherche et de renforcement des capacités afin de mieux comprendre et conserver les populations de tortues marines

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
5.1.1 Renforcer les compétences et les capacités des parties prenantes locales, y compris les institutions gouvernementales concernées, pour une conservation et une gestion efficace des tortues marines	5.1.1.1 Identifier les besoins, en termes de ressources humaines, de connaissances et d'installations, pour le renforcement des capacités. 5.1.1.2 Organiser des ateliers de formation à l'intention des parties prenantes concernées sur : <ul style="list-style-type: none"> a) les techniques de surveillance et de réduction des prises accessoires b) les techniques de caractérisation et de surveillance des populations et des habitats de tortues marines dans l'eau c) les techniques efficaces de gestion des plages de nidification d) les techniques d'aménagement du littoral et d'évaluation environnementale e) des études socio-économiques appropriées et des activités d'autonomisation des communautés f) développement de bases de données nationales, gestion et analyse des données, et stratégies de financement, y compris la rédaction de demandes de financements. 5.1.1.3 Organiser des ateliers de formation pour renforcer la sensibilisation, les compétences et la capacité des responsables de l'application de la loi à mettre en œuvre efficacement la législation environnementale. 5.1.1.4 Créer des partenariats avec des universités, des instituts de recherche, des organismes de formation et d'autres organisations pertinentes. 5.1.1.5 Examiner ou mettre en place des structures institutionnelles appropriées et, d'une manière générale, renforcer les capacités nationales de chaque État signataire.		
5.1.2 Améliorer la conservation et	5.1.2.1 Effectuer des études (par exemple. à l'aide de la télémétrie par		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats par la recherche	<p>satellite, du marquage, de la génétique) afin de déterminer et de cartographier les habitats inter-nidification, les routes de migration et les aires d'alimentation et de développement des populations de tortues marines.</p> <p>5.1.2.2 Réaliser des études pour améliorer la production de nouveau-nés et maintenir un rapport des sexes approprié pour les nouveau-nés.</p> <p>5.1.2.3 Entreprendre et/ou poursuivre la surveillance à long terme des populations de tortues marines afin d'évaluer leur statut et leur conservation.</p> <p>5.1.2.4 Analyser les données aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>5.1.2.5 Caractériser l'identité génétique des populations de tortues marines.</p> <p>5.1.2.6 Entreprendre des études sur la dynamique des populations, la démographie et les taux de survie des tortues marines et la mortalité post-lâcher.</p> <p>5.1.2.7 Recueillir des informations ethno-zoologiques auprès des communautés locales et promouvoir l'utilisation des connaissances populaires et traditionnelles.</p> <p>5.1.2.8 Évaluer périodiquement l'efficacité des activités de recherche et de surveillance.</p> <p>5.1.2.9 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réseaux nationaux et régionaux d'échouage pour enregistrer et stocker des données sur l'occurrence d'échouage de tortues marines.</p> <p>5.1.2.10 Étudier les effets actuels et futurs du changement climatique sur les tortues marines et leurs habitats.</p> <p>5.1.2.11 Appliquer les résultats de la recherche proposée et de toute autre recherche pertinente afin d'améliorer la gestion, de réduire et d'évaluer l'impact des menaces et d'évaluer l'efficacité des activités de conservation.</p> <p>5.1.2.12 Entreprendre des études sur les causes de mortalité (par</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	exemple, maladies, plastiques, accumulation de produits chimiques) par des nécropsies.		
5.1.3 Entreprendre des recherches et des activités de surveillance concertées	5.1.3.1 Identifier et intégrer les priorités de recherche et de suivi dans les plans d'action sous-régionaux et régionaux. 5.1.3.2 Encourager les universités, les institutions de recherche, le secteur privé, les scientifiques citoyens (par exemple, les bénévoles, les informateurs) et les institutions locales et nationales à entreprendre des activités de recherche, de conservation et de surveillance pertinentes pour les tortues marines en collaboration avec les ONG et les communautés locales.		
5.1.4 Échange d'informations	5.1.4.1 Harmoniser les méthodes de collecte de données de base et adopter ou développer des protocoles de bonnes pratiques fondés sur la science pour la surveillance des plages de nidification, les études sur les habitats d'alimentation et de développement et la collecte de données sur la mortalité. 5.1.4.2 Déterminer les moyens les plus efficaces pour favoriser l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes, y compris les scientifiques, les acteurs locaux, les communautés et les gouvernements, ainsi que les États signataires. 5.1.4.3 Échanger, à intervalles réguliers, des informations et des expertises scientifiques et techniques entre les nations, les institutions scientifiques et les ONG nationales et internationales afin de développer et d'utiliser des approches basées sur les meilleures pratiques pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats. 5.1.4.4 Diffuser les connaissances traditionnelles qui favorisent la conservation des tortues marines et de leurs habitats afin d'améliorer la conservation des tortues et la gestion de leurs habitats par les communautés résidentielles. 5.1.4.5 Organiser régulièrement des ateliers de formation au niveau sous-régional pour évaluer et valoriser les travaux en cours.		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	5.1.4.6 Promouvoir l'échange d'informations au niveau régional en analysant régulièrement les rapports nationaux.		

OBJECTIF 5.2. Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
5.2.1 Collaborer avec les États signataires et non signataires du mémorandum d'Abidjan afin d'organiser et de partager des informations sur les questions commerciales liées aux tortues marines, et d'améliorer et d'appliquer la législation nationale pour la conservation de la faune et de la flore sauvages.	<p>5.2.1.1 Examiner et assurer la conformité avec le projet de législation nationale CITES.</p> <p>5.2.1.2 Améliorer le respect de la CITES en formant les autorités pertinentes et compétentes en coopération avec d'autres États signataires, le Secrétariat de la CITES et d'autres organisations pertinentes.</p> <p>5.2.1.3 Identifier et surveiller les routes commerciales internationales illégales (pour les produits des tortues marines, etc.) et rechercher la coopération pour prendre des mesures visant à prévenir et, si possible, à éliminer le commerce illégal.</p> <p>5.2.1.4 Tenter d'identifier, de prévenir, de dissuader et, si possible, d'éliminer le commerce intérieur illégal par la surveillance, la mise en œuvre de la législation, l'identification des faiblesses dans l'application de la loi dans chaque État.</p> <p>5.2.1.5 Former le personnel (douaniers, forces de police, gardes, autorités des aires protégées, inspecteurs des pêches, etc.) autorisé à surveiller le trafic illicite et l'application de la législation nationale pour la conservation des tortues marines.</p> <p>5.2.1.6 Mettre en place des mécanismes concrets d'engagement et de coordination avec les processus régionaux et nationaux existants de mise en œuvre de la CITES, tels que les réseaux régionaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et les groupes de travail nationaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>5.2.1.7 Le cas échéant, plaider en faveur de l'élaboration de cadres politiques régionaux normalisés qui intègrent les conventions mondiales sur la biodiversité dans la prise de décision au niveau national.</p> <p>5.2.1.8 Examiner et réviser, si nécessaire, la législation nationale existante et les dispositions juridiques internes afin d'identifier les lacunes ou les obstacles à leur application à la conservation des tortues marines.</p> <p>5.2.1.9 Coopérer à la mise en œuvre de la législation, afin d'assurer une application compatible des dispositions légales et juridiques dans et entre les juridictions (y compris par d'accords bilatéraux/multilatéraux et de l'échange d'informations).</p>		
5.2.2 Aider les États signataires à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux dynamiques et réalistes pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats	<p>5.2.2.1 Désigner des points focaux nationaux (un administratif et un scientifique) pour servir de correspondants sur les questions relatives aux tortues marines.</p> <p>5.2.2.2 Élaborer des mesures de gestion importantes et des plans d'action « vivants » et réalistes, en consultation avec les administrateurs concernés, les ONG, les instituts de recherche, les communautés locales, le groupe de travail CMS ScC sur la viande sauvage aquatique et les autres parties intéressées et parties prenantes, y compris la Convention d'Abidjan.</p> <p>5.2.2.3 Examiner et mettre à jour les plans d'action à intervalles réguliers pour tenir compte des progrès récents.</p> <p>5.2.2.4 Identifier les questions de gestion spécifiques au niveau local qui nécessitent une coopération entre les États signataires pour assurer une conservation et une gestion réussies.</p> <p>5.2.2.5 Rapporter régulièrement au Secrétariat (dans un format approuvé par les États signataires) sur les progrès nationaux réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du plan de conservation et de gestion régional.</p> <p>5.2.2.6 Produire une analyse régulière des rapports nationaux sur les mesures visant à améliorer la conservation des tortues marines</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	et de leurs habitats.		
5.2.3 Renforcer les mécanismes de coopération et promouvoir l'échange d'informations	5.2.3.1 Identifier et appliquer les mécanismes existants qui permettent une coopération réussie dans chaque sous-région. 5.2.3.2 Renforcer les réseaux, et en créer de nouveaux si nécessaire, pour la gestion coordonnée des populations partagées au sein d'un État ou au-delà des frontières politiques ou d'une sous-région et, si possible, formaliser la collaboration. 5.2.3.3 Encourager les États signataires à ratifier les accords multilatéraux sur l'environnement. 5.2.3.4 Encourager les États signataires à adhérer aux organismes régionaux de pêche. 5.2.3.5 Établir des relations avec les organismes régionaux de pêche pour obtenir des données sur les captures accidentelles et les encourager à adopter des mesures de conservation des tortues marines dans les zones économiques exclusives (ZEE) et en haute mer.		

OBJECTIF 6. Promouvoir la mise en œuvre du Mémoire d'Abidjan et de son Plan de conservation et de gestion

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
6.1. Élargir le nombre de membres et assurer les activités du Mémoire d'Abidjan	6.1.1 Encourager les États dont les navires battant leur pavillon et les autres activités ont des effets directs sur les tortues marines et leurs habitats dans leur aire de répartition géographique, ainsi que tout autre État intéressé, à signer le Mémoire d'Abidjan.		
6.2. Améliorer l'efficacité du Mémoire d'Accord et de sa structure de gestion	6.2.1 Mettre en place un mécanisme approprié pour gérer le MdA, y compris son Secrétariat et un organe consultatif, afin d'aider les États signataires et de fournir des conseils pour améliorer l'efficacité du MdA pour la conservation des tortues marines. 6.2.2 Réviser et mettre en œuvre le mandat actuel du comité		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
	<p>consultatif.</p> <p>6.2.3 Développer une coopération plus étroite entre la CMS, la Convention d'Abidjan et le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine (PRCM) pour la gestion et la mise en œuvre de ce MdA.</p>		
6.3. Trouver des ressources pour soutenir la mise en œuvre du Mémorandum d'Abidjan	<p>6.3.1 Prioriser les activités de conservation et de gestion pour le financement.</p> <p>6.3.2 Explorer les possibilités de financement avec les gouvernements et d'autres donateurs potentiels.</p> <p>6.3.3 Demander des fonds, des dons de matériaux / équipements et d'autres contributions d'industries internationales et locales (par exemple, les compagnies pétrolières, les brasseries, les hôtels, les pêches, le tourisme, etc.).</p> <p>6.3.4 Étudier l'utilisation d'instruments économiques pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats.</p> <p>6.3.5 Approcher le secteur privé, les fondations et les ONG internationales qui pourraient être intéressées par le financement d'activités dans des pays particuliers pour catalyser la création d'un programme de petites subventions.</p> <p>6.3.6 Financer des activités de conservation et de gestion par l'écotourisme dirigé et d'autres programmes autosuffisants bénéficiant aux communautés locales.</p> <p>6.3.7 Rechercher des synergies entre les secrétariats et d'autres conventions régionales et internationales.</p> <p>6.3.8 Promouvoir l'inclusion des coûts associés à la conservation et à la recherche sur les tortues marines dans les budgets nationaux des États signataires.</p>		
6.4. Améliorer la coordination entre les entités gouvernementales et non gouvernementales pour la conservation des tortues	<p>6.4.1. Examiner les rôles et responsabilités de toutes les agences administratives concernées dans la conservation des tortues marines et la gestion de leurs habitats.</p> <p>6.4.2. Désigner une entité (au besoin) responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités identifiées pour la conservation</p>		

Programme	Activités	Priorités	État d'avancement de la mise en œuvre
marines et de leurs habitats au niveau national	des tortues marines et la gestion de leurs habitats. 6.4.3. Encourager la coopération et la synergie au sein et entre les entités gouvernementales et non gouvernementales, y compris le développement et le renforcement des réseaux nationaux.		